



COMMISSION FÉDÉRALE SPORTIVE

13/01/2026

Procès-verbal n°01

Membres présents : Sylvain PONGE (Président), Aurélie BACELON, François-Xavier CHAFFOIS, Ludovic MEILLIER (Président CFA), Marc WILLIAMSON, Thomas MALECOT.

Sont également présents : Céline LASSAIGNE (DTN adjointe), Vincent CASSIER (réfèrent siège fédéral).

Membres excusés : Agnès MASSON-SIBUT, Frédéric GUERN, Soazik KLEIN (Présidente CFSS), Boris ROTHERMUNDT (DTN par intérim).

Les membres de la CFS ont statué sur l'ordre du jour suivant :

1. Open de France de Baseball5 2026
2. Engagements définitifs en championnats nationaux 2026
3. Calendriers définitifs 2026
4. Championnat de Division 1 Masculine de Softball 2026
5. Solution de captation video Camstreamer

1. OPEN DE FRANCE DE BASEBALL5 2026

L'Open de France de Baseball5 2026 aura lieu les 24 et 25 janvier à Valenciennes.

Voici les poules de la catégorie Seniors :

Poule A :

- Thiais
- Grenoble
- Valenciennes 1
- Montpellier Fivecudas
- Nîmes 1
- Vauréal 1
- Metz

Poule B :

- Montpellier Barracufive
- Nîmes 2
- Chartres
- Valenciennes 2
- Montigny
- Clapiers-Jacou
- Vauréal 2

Pour la catégorie 15U, voici les 4 équipes inscrites :

- Valenciennes
- Chatons
- Metz
- Dunkerque

La réunion technique de la compétition aura lieu le mardi 20 janvier à 19h.

Le calendrier de la compétition est disponible sur myWBSC pour la [compétition sénior](#) et la [compétition 15U](#).

2. ENGAGEMENTS DÉFINITIFS EN CHAMPIONNATS NATIONAUX 2026

BASEBALL

Tous les dossiers d'engagement en Division 1, Division 2 et Division 3 Baseball 2026 étaient complets dans les temps (07 janvier 2025) à l'exception :

- du club de Clermont-Ferrand (n°063002) pour le Championnat de Baseball de Division 2. **Celui-ci a été complété en date du 11 janvier 2026.**

En application de l'Article 120.4 des Règlements Généraux et du Guide Financier Fédéral : "Non-respect de la date de retour des dossiers complets d'engagement aux championnats nationaux." – 50€ (Par jour après la date butoir), le club de Clermont-Ferrand est sanctionné d'une amende de 200€.

- du club d'Anglet (n°064006) pour le Championnat de Baseball de Division 3. **Celui-ci a été complété en date du 8 janvier 2026.**

En application de l'Article 120.4 des Règlements Généraux et du Guide Financier Fédéral : "Non-respect de la date de retour des dossiers complets d'engagement aux championnats nationaux." – 50€ (Par jour après la date butoir), le club d'Anglet est sanctionné d'une amende de 50€.

SOFTBALL

Tous les dossiers d'engagement en Division 1 Féminine Softball 2025 étaient complets dans les temps (07 janvier 2025).

NB : la Commission Fédérale Arbitrage (CFA) et la Commission Fédérale Scoring et Statistiques (CFSS) évaluent les documents reçus étant de leur ressort et publient leur constat dans les PV de leurs commissions. Les différentes pénalités financières seront indiquées dans le prochain PV de la CFS.

3. CALENDRIERS DÉFINITIFS 2026

Les calendriers définitifs seront partagés aux clubs et aux ligues en annexe du PV01 2026. Pour rappel et préparation de vos différentes communications, voici le planning de publication officielle des calendriers :

- Lundi 19/01 : Division 1 Baseball
- Mardi 20/01 : Division 1 Féminine Softball
- Mercredi 21/01 : Division 2 Baseball
- Jeudi 22/01 : Division 3 Baseball

4. CHAMPIONNAT DE DIVISION 1 MASCULINE DE SOFTBALL 2026

Au regard du nombre d'équipes actuellement engagées, la Commission Fédérale Sportive constate que le championnat de Division 1 Masculine Softball ne peut être organisé en l'état pour la saison 2026.

Dans ce contexte, la CFS souhaite engager un travail concerté avec les clubs concernés afin de réfléchir à la construction d'une compétition nationale adaptée, répondant à la fois aux réalités de la pratique actuelle et aux exigences du cadre fédéral, au plus tard le 31 janvier 2026.

L'objectif de cette démarche est de co-construire une formule viable, équitable et pérenne, inscrite dans le cadre fédéral, et susceptible de rassembler l'ensemble des acteurs volontaires autour d'un projet commun pour le développement du softball masculin en France.

Dans le cadre de cette démarche, la CFS a contacté les clubs concernés et leur demande une réponse au plus tard **le 20 janvier 2026.**

5. SOLUTION DE CAPTATION VIDEO CAMSTREAMER

La Commission Fédérale Sportive rappelle qu'un courriel a été adressé aux clubs présentant la solution de captation vidéo Camstreamer, identifiée comme correspondant aux attentes actuelles de la CFS en matière de diffusion des rencontres.

Les clubs sont invités à accuser réception de ce message et à faire part, le cas échéant, de leur intérêt pour cette solution, afin de permettre à la commission d'identifier les besoins et d'envisager les suites à donner.

RÈGLEMENTS FFBS

Pour rappel, les règlements fédéraux en vigueur, dont font partie les règlements particuliers des **championnats nationaux 2026**, sont disponibles sur le site internet de la Fédération française de Baseball et Softball, onglet Fédération et page Textes Officiels : <https://ffbs.fr/federation/textes-officiels/>

FIN DE SÉANCE

Personne ne demandant plus la parole, la séance est levée, le présent procès-verbal est rédigé par le secrétaire de séance.

Sylvain PONGE
Président de séance

Vincent CASSIER
Secrétaire de séance

RECOURS ET TEXTES OFFICIELS

Les décisions de la commission fédérale sportive portant application ou interprétation d'un règlement peuvent donner lieu à un appel devant le bureau fédéral dans les conditions de l'article 60 du règlement intérieur fédéral.

*L'appel doit être formulé dans les **dix jours** de la notification de la décision attaquée, à l'attention du bureau fédéral, par courrier électronique dans les conditions de l'Article 3.1 du règlement intérieur, en reprenant la décision contestée ainsi que la référence des dispositions réglementaires dont la violation est invoquée.*

L'appel introduit contre ces décisions devant le bureau n'est pas suspensif.

*En formulant un appel, le demandeur s'engage à régler à la Fédération les frais d'ouverture de dossier et d'enquête, de **cinquante euros**, qui peuvent être mis à sa charge lorsque l'appel n'est pas reconnu fondé.*

Le règlement intérieur ainsi que l'intégralité des statuts et textes officiels en vigueur sont disponibles sur la page : <https://ffbs.fr/federation/textes-officiels/>